

**PROCES VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET  
du JEUDI 17 MARS 2016 à 19 HEURES 30**

Date de convocation : 4 mars 2016

Date d'affichage du procès-verbal : 29 mars 2016

L'an deux mille seize le dix sept du mois de mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas VERGUET.

Etaient présents :

MM. Nicolas VERGUET, Davis ROYER, Philippe PIONCHON, Pascal MARTIN, Pascal PERROT-MINNOT, Sébastien GROS, Laurent BARBE, Christophe REY et Cédric PERONNIER

Mmes. Maria GRAMELLE, Danièle VALLIN, Evelyne GUILLOT, Chantal GIRIN et Christine ELYSEE

Madame Danièle VALLIN a été désignée secrétaire de séance.

*Nombre de conseillers présents : 15*

*Nombre de conseillers absents : 0*

*Nombre de pouvoirs : 0*

*Nombre de voix pour les votes : 15 (moins une pour le vote du CA 2015 qui règlementairement ne peut être voté par Monsieur le Maire)*

.....

#### 1) – LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du compte-rendu de la précédente séance du 28 janvier 2016 et approuvé à l'unanimité.

#### 2) - ORDRE DU JOUR

- Vote du compte administratif 2015 et du compte de gestion correspondant,
- Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement / acquisitions diverses et reversement d'une taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Val Guiers,
- Projet de sécurisation du secteur de Tramonet -2<sup>ème</sup> phase :
  - Présentation et validation du projet d'aménagement,
  - Validation du contrat de maîtrise d'œuvre,
  - Demandes de subvention.
- Questions diverses.

Le Maire propose l'inscription de trois points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Modification du tableau des emplois de la collectivité
  - Suppression au 1<sup>er</sup> juin du poste Temps Complet Adjoint technique 1<sup>ère</sup> Classe
  - Création au 1<sup>er</sup> mai 2016 du poste TC Adjoint technique 2<sup>ème</sup> Classe.

Il précise que Monsieur Quentin VANET domicilié à Saint Béron a été retenu pour le poste parmi les 21 candidatures réceptionnées suite à la publication de l'offre d'emploi. A l'issue d'une rencontre avec les deux candidats dont le profil correspondait au mieux au poste à pourvoir, le bureau municipal a décidé le 3 mars dernier de retenir sa candidature.

Monsieur VANET a cinq années d'expériences professionnelles dans les divers travaux d'extérieur. Diplômé paysagiste niveau BTS, compétences en mécanique, expériences conduite d'engins, terrassement VRD, maçonnerie...

Il sera nommé stagiaire au 1<sup>er</sup> mai 2016 pour un an pendant lequel il effectuera son stage d'intégration pour une titularisation sur le poste au 1<sup>er</sup> mai 2017.

- Ouverture anticipée de crédits pour diverses prestations liées aux études préalables pour des aménagements de voiries
- Convention SI des Eaux du Thiers pour l'entretien des bornes et poteaux incendie

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

### 3) – DELIBERATIONS

#### **N° 02/2016 : Approbation du compte administratif et compte de gestion 2015 du Budget Principal.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2015 du budget principal et donne les résultats suivants :

##### Compte Administratif de la Commune :

- Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire et s'élève à 780.806, 14 Euro
- Le résultat de la section d'investissement est déficitaire et s'élève à 331.996, 43 Euro

Il présente également le compte de gestion 2015 de l'agent comptable et précise que les résultats concordent parfaitement avec ceux du compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2015 du budget communal ainsi que le compte de gestion correspondant.

#### **N° 03/2016 : Affectation du résultat d'exploitation 2015 au budget primitif 2016.**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit:

- Résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 780.806, 14 Euro
- Résultat déficitaire de la section d'investissement pour 331.996, 43 Euro
- Résultat déficitaire des crédits restes à réaliser reportés en investissement au budget 2016 pour 259.478, 00 Euro  
= Besoin de financement de la section d'investissement pour : 591.474, 43 Euro

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section recettes d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	591.474, 43 Euro
--	------------------

2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	189.331, 71 Euro
--	------------------

#### **N° 04/2016 : Ouverture anticipée de crédits / Budget principal 2016 / prestations et acquisitions diverses et reversement d'un acompte Taxe d'Aménagement**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de procéder à une ouverture anticipée de crédits afin de permettre le règlement des honoraires du Cabinet ISAGEO pour des études préalables à des projets de sécurisation des voies sur le secteur de Tramonet et des Chaudannes.

Il propose d'alimenter l'opération 62 « sécurisation de Tramonet » pour la somme manquante de 320 € et l'opération 60 « aménagement des Chaudannes » pour 4.800, 00 €.

Il donne également le montant des honoraires à verser au Cabinet ISAGEO s'élevant à 13.500,00 € et concernant les diverses études sollicitées dans le cadre de l'aménagement de la zone « Frais Gros ». Il précise qu'étant donné la non réalisation du projet, la dépense est imputable à la section de fonctionnement et les crédits seront prévus au budget 2016.

Il explique les acquisitions d'une cinquantaine de chaises pour la salle polyvalente et d'un aspirateur professionnel et en conséquence le besoin d'une ouverture anticipée de crédits de 1.250, 00 € sur l'opération 71 « salle polyvalente » et 850, 00 € sur l'opération « matériel ».

Il rappelle la décision n° 05/2015 du 26 février 2015 concernant le reversement du produit de la Taxe d'Aménagement (TA) à la Communauté de Communes Val Guiers quand il s'agit de constructions réalisées sur les zones d'activités d'intérêt communautaire.

Il signale la perception d'un acompte TA de 8.700 € en ce début d'année et propose de le reverser sans tarder et d'alimenter l'article de dépense correspondant soit le 10226.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'ouverture anticipée des crédits sur les comptes et opérations suivantes de la section d'investissement :

Article comptable	Opération d'équipement	crédits
2031 Frais d'étude	62 sécurisation de Tramonet	320, 00 €
2031 Frais d'étude	60 aménagement des Chaudannes	4.800, 00 €
2184 Mobilier	71 salle polyvalente	1.250, 00 €
2188 Autres immobilisations	68 matériel	850, 00 €
10226 Taxe d'aménagement		8.700, 00 €

- Dit que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2016.

**05/2016 : Approbation du projet de sécurisation de la traversée du village de Tramonet et autorisation de signature du contrat de maîtrise d'œuvre / Cabinet ISAGEO.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement sécuritaire de la traversée du village de Tramonet et donne compte-rendu de la dernière réunion du groupe de travail composé des membres de la commission travaux et de quelques habitants du secteur.

Il propose que la mission de maîtrise soit confiée au cabinet ISAGEO à Pont-de-Beauvoisin (Savoie), considérant leur proposition d'honoraires correspondant à 9.5 % du coût prévisionnel des travaux s'élevant à 212.000 € HT, soit une rémunération HT de 20.140, 00 €.

Il explique également quelques acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet et notamment pour la création de places de stationnement.

Il signale que des demandes de subvention seront réalisées auprès des diverses instances et notamment auprès du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet présenté d'aménagement sécuritaire de la traversée du village de Tramonet,
- Valide la proposition d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat simplifié avec le Cabinet ISAGEO,
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires aux transactions foncières,
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

**06/2016 : Demande de subvention au SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie / Convention Co-maîtrise d'ouvrage / Enfouissement du réseau électrique / Traversée du village de Tramonet.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de ce jour n° 05/2016 portant sur l'approbation du projet d'aménagement sécuritaire de la traversée du village de Tramonet et la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet ISAGEO. Il rappelle les divers travaux et notamment ceux incluant l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

Il rappelle également à l'assemblée que la compétence électricité a été transférée au SDES lors de l'adhésion de la commune et précise que ce transfert comprend également le transfert de la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ERDF.

Il indique cependant que celle-ci peut être exercée par la commune et propose de contractualiser une convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec le SDES pour l'opération de travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique de la traversée du village de Tramonet et ce, avant la signature du marché public et le début des travaux.

Enfin, il précise que la commune peut solliciter le SDES pour une aide financière concernant ces travaux d'enfouissement.

Cette participation pourrait s'élever, pour l'année 2016, à 70% du montant HT des travaux concernés et estimés à 44.895, 00 Euro HT maîtrise d'œuvre enfouissement incluse.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le dossier présenté,
- Sollicite l'aide financière du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie pour la programmation 2016,
- S'engage à inscrire au budget primitif de la commune des crédits suffisants au compte de tiers article 458,
- Demande au Président du SDES de signer la convention de Co-maîtrise d'ouvrage afin que la commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de Co-maîtrise d'ouvrage pour la durée de l'opération ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

**07/2016 : modification du tableau des emplois communaux / recrutement au 1<sup>er</sup> mai 2016 d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe stagiaire / suite à une libération de poste pour départ à la retraite carrière longue.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public,

Considérant le départ à la retraite pour carrière longue de l'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et l'arrêté correspondant de radiation des cadres au 1<sup>er</sup> juin 2016,

Monsieur le Maire propose de supprimer l'emploi actuel au 1<sup>er</sup> juin 2016 et de créer un nouvel emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour l'agent retenu dans le cadre de la procédure de recrutement au 1<sup>er</sup> mai 2016.

Il rappelle les congés à solder de l'agent sortant et la nécessité de création du nouvel emploi au 1<sup>er</sup> mai 2016.

Il appartient au Conseil Municipal, compte tenu de la transformation projetée, de modifier le tableau des emplois au sein de la collectivité,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de supprimer l'emploi adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juin 2016,
- de créer un nouvel emploi adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2016,
- de titulariser l'agent recruté dès son entrée en fonction au 1<sup>er</sup> mai 2016 et de prendre l'arrêté de nomination stagiaire correspondant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la modification projetée,
- Dit que le tableau des emplois sera modifié, de la façon suivante :

Filière	Statut	Grade	Cadre d'emploi	effectif	Temps de travail	Modifications
Administrative	Titulaire	Rédacteur	Rédacteurs Territoriaux	1	Temps complet	
<b>Technique</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>Adjoint technique</b>	<b>1</b>	<b>Temps complet</b>	<b>Suppression du poste au 1<sup>er</sup> juin 2016 / départ à la retraite</b>
<b>Technique</b>	<b>Nomination Stagiaire au 1<sup>er</sup> mai 2016</b>	<b>Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>Adjoint technique</b>	<b>1</b>	<b>Temps complet</b>	<b>Création du poste au 1<sup>er</sup> mai 2016</b>
Technique	Non titulaire contractuel de droit public CDD		Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps non complet 4 h 03 hebdo.	

#### **08/2016 : Convention pour l'entretien des bornes et poteaux incendie / SIAEP Syndicat des Eaux du Thiers0**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire et qu'en conséquence les dépenses d'entretien des bornes et poteaux d'incendie sont imputables au budget communal.

Il précise que traditionnellement les hydrants (bornes d'incendie) faisaient l'objet d'un contrôle par les services départementaux d'incendie et de secours qui se sont désengagés de cette tâche.

Il donne lecture du projet de convention du Syndicat des Eaux du Thiers qui propose aux communes d'assurer les vérifications, la maintenance et les petites réparations de leurs poteaux d'incendie.

Il précise que le Syndicat des Eaux du Thiers est gestionnaire du réseau d'eau potable et qu'il peut réaliser cette mission, obligatoire une fois tous les trois ans, en intervenant dans les périodes propices, dans les meilleures conditions afin de ne pas perturber la distribution et tout en assurant la continuité du service d'eau potable.

Il précise également qu'en sus de l'entretien courant qui serait facturé 50 Euro HT par équipement (poteau ou bouche d'incendie), le Syndicat propose une prestation sur devis pour le pesage des poteaux qui doit être réalisé tous les cinq ans.

Le Conseil Municipal, après avoir ou l'exposé de Monsieur le Maire et soucieux de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement :

- Décide, à l'unanimité des membres présents, de confier au SIAEP l'entretien des poteaux et bouches d'incendie communaux,
- Approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### 4) - QUESTIONS DIVERSES

- **Hangar communal**

Les travaux se terminent et la réception du chantier est fixée au lundi 21 mars 2016 à 11 heures

- **Salle polyvalente**

Monsieur ROYER a sollicité des devis pour une réfection des peintures des salles RDC et des soubassements extérieurs de la salle des Marronniers.

Montant des devis : 1.775 € HT pour l'extérieur et 5.739 € HT pour l'intérieur

Le conseil Municipal approuve cette réfection et prévoit sa réalisation d'ici la fin d'année.

- **Commission Urbanisme**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Madame BEUCHOT du bureau d'études pour programmer une réunion de la commission pour avancer sur le projet PADD du PLU. Une réunion est fixée au jeudi 7 avril 2016 à 14 heures 30.

- **Commission Finances**

Elle est fixée le lundi 4 avril 2016 à 19 heures

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal**

Elle est fixée au jeudi 7 avril 2016 à 20 heures pour notamment le vote du budget primitif 2016

- **Rappel diverses manifestations :**

- ➔ FNACA / cérémonie du dimanche 20 mars 2016 à 11h 30 au monument de Belmont-Tramonet suivie du verre de l'amitié offert par la municipalité
- ➔ Manifestation « les élus à la ferme » le samedi 2 avril 2016 à 10 heures à l'exploitation PERONNIER
- ➔ Inauguration des travaux de l'église le samedi 30 avril 2016 à 18 heures. Une réunion pour l'organisation de cette manifestation est fixée au mardi 22 mars 2016 à 15heures

- **Extension de l'activité AGRATI sur la commune d'AVRESSIEUX (exploitation d'une unité de production de vis)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du dossier réceptionné en mairie concernant l'enquête publique du 4 avril au 12 mai 2016 pour ce projet soumis à installation classée pour la protection de l'environnement. Celui-ci peut être consulté en mairie. Un avis du conseil municipal sera émis lors du prochain conseil municipal du 7 avril 2016.

- **Association Village en fête**

Monsieur PERROT-MINNOT fait part à l'assemblée de la manifestation « cinéma plein air » qui sera organisée le 11 juin prochain sur la place du Village. Il précise une projection du film à 22 heures et une petite restauration-buvette à partir de 20 heures. Un bilan financier sera établi et une éventuelle participation financière sera sollicitée.

Une discussion s'engage sur la sécurisation du site et la mise en place d'une signalétique route barrée.

- **Ramassage des ordures ménagères / allée du Pivet**

Monsieur PERROT-MINNOT fait part à l'assemblée d'un incident survenu lors du dernier ramassage. Le camion de collecte, en raison d'un stationnement sur la plate-forme de retournement communale, n'a pas pu réaliser sa manœuvre comme habituellement et s'est embourbé sur le terrain voisin. Le SICTOM, gestionnaire de la collecte, signale que cet aménagement doit rester accessible faute de quoi le ramassage de l'allée pourrait être remis en question. Il est précisé également que le camion ne doit pas effectuer de marche arrière et que pour ce faire des containers individuels doivent être avancés de quelques mètres. Des courriers seront transmis pour information aux habitants du secteur.